

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR
L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (CEPALC)**

**RAPPORT BIENNAL
(16 mai 1998 – 7 avril 2000)**

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2000
SUPPLÉMENT N° 20**



**NATIONS UNIES
Santiago du Chili, 2000**

585(XXVIII)

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE COOPÉRATION DES CARAÏBES

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Rappelant la résolution 358(XVI) de 1975 portant création du Comité de développement et de coopération des Caraïbes en tant qu'organe subsidiaire de la CEPALC qui servirait d'organe de coordination pour les activités relatives au développement et à la coordination,

Reconnaissant l'importance du rôle joué par le CDCC en tant qu'instance permettant aux gouvernements d'échanger des informations et de partager leurs expériences à l'échelon sous-régional,

Considérant qu'en sa qualité d'organe subsidiaire de la CEPALC, le Comité de développement et de coopération des Caraïbes a tenu sa dix-huitième session à Port-of-Spain, Trinité-et-Tobago, à l'issue de laquelle il a adopté plusieurs résolutions sur les thèmes suivants: l'appui aux activités visant à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; l'appui aux travaux du Bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes; l'appui à la mise en oeuvre du Programme d'action des petits Etats insulaires en développement; l'importance des données économiques et sociales pour le processus de planification et de formulation des politiques dans les pays du CDCC; l'appui aux activités visant à la mise en oeuvre des décisions de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes: Programme d'action de Beijing; la gestion intégrée de la mer des Caraïbes et la Déclaration de Chaguaramas,

1. Prend note du Rapport¹ et fait siennes les résolutions adoptées à la dix-huitième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes.

¹ Informe del decimoctavo período de sesiones del Comité de Desarrollo y Cooperación del Caribe.